

Table des matières

Préface	7
<i>Geoffroy GALOPPIN</i>	
Le droit anti-discrimination, facteur d'évolution du droit du travail	9
<i>Jean-François NEVEN</i>	
Section 1. Le cadre général: les lois anti-discrimination	9
Section 2. Quelques incidences de la législation anti-discrimination sur le droit du travail	13
§ 1. Les modalités de licenciement	13
§ 2. Les limites de la protection de la maternité	15
§ 3. L'obligation de reclassement en cas de réduction de la capacité de travail	18
§ 4. Le port de signes convictionnels au travail	22
Regards sur les droits fondamentaux du travailleur	29
<i>Steve GILSON et France LAMBINET</i>	
A. La notion de « droit fondamental »	30
B. Les sources des droits fondamentaux	31
C. La juridicité des droits fondamentaux	33
1. L'effet direct	33
2. L'effet direct horizontal	34
D. Le droit du travail comme droit fondamental	37
1. Droit au travail et droit du travail	37
2. Le droit du travail comme droit de l'homme	37
Section 1. Le droit à la non-discrimination et à l'égalité de traitement	46
§ 1. Introduction: la puissance de l'égalité	46
§ 2. La question de la discrimination sur la base de l'état de santé et le licenciement	46
§ 3. La question de la force majeure médicale et la discrimination sur la base du handicap	49
§ 4. Les dispositifs anti-discrimination et le partage de la charge de la preuve	52

Section 2. L'interdiction de l'esclavage, de la servitude et du travail forcé	56
§ 1. L'interdiction de l'engagement à vie	56
§ 2. Acceptions « classiques » de l'interdiction de l'esclavage, de la servitude et du travail forcé	57
A. L'article 4 de la Convention européenne des droits de l'homme	57
B. Le droit de ne pas être soumis à l'esclavage ou à la servitude	58
C. Le droit de ne pas être soumis à un travail forcé ou obligatoire	59
§ 3. Le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle	61
§ 4. Dispositifs d'activation et interdiction du travail forcé	63
Section 3. La liberté d'entreprendre	64
§ 1. Introduction	64
§ 2. La question de la validité de la clause d'exclusivité	66
Section 4. Le droit à un procès équitable	71
§ 1. Généralités	71
§ 2. L'obligation de motiver le licenciement	73
A. Les règles internationales	73
B. La législation belge	75
§ 3. L'obligation d'audition préalable	79
Section 5. Le droit à la protection de la vie privée et familiale	84
§ 1. Introduction : une vie privée au travail	84
§ 2. L'absence d'une réglementation générale sur la vie privée du travailleur en droit du travail belge	86
§ 3. L'examen des ingérences dans la vie privée	87
§ 4. La protection de la vie privée aux différentes phases du contrat de travail	89
§ 5. La protection menacée de la vie privée : le sort des preuves recueillies illicitement	91
Section 6. La liberté de religion	96
§ 1. Généralités	96
§ 2. Droits consacrés	97
§ 3. Application au monde du travail	98
§ 4. La question particulière des entreprises de tendance	101
Section 7. La liberté d'expression	102

Section 8. Liberté d'association, liberté syndicale, droit d'action collective	107
§ 1. La liberté d'association	107
§ 2. La liberté syndicale	108
§ 3. La liberté d'expression syndicale	112
§ 4. Le droit d'action collective	115
A. Le droit de négociation collective	115
B. Le droit de grève	123
La protection des droits de l'homme par la Cour constitutionnelle	135
<i>Marc VERDUSSEN</i>	
Section 1. Le contentieux devant la Cour constitutionnelle n'est pas purement national	136
§ 1. Première situation	137
§ 2. Deuxième situation	141
§ 3. Troisième situation	143
Section 2. Le contentieux devant la Cour constitutionnelle n'est pas purement abstrait	145
§ 1. Première situation	145
§ 2. Seconde situation	147
De quelques droits de l'homme au quotidien devant les juridictions d'instruction et devant la Cour d'assises	151
<i>Olivier DELMARCHE</i>	
Section 1. Devant les juridictions d'instruction	151
§ 1. La motivation des décisions	153
§ 2. Le tribunal indépendant et impartial	154
§ 3. Le délai raisonnable au stade de la phase préalable au jugement (articles 5, § 3, et 6.1 de la Convention)	156
Section 2. Devant la Cour d'assises	160
§ 1. Le dépassement du délai raisonnable	160
§ 2. L'absence d'assistance d'une personne accusée par un avocat	161
§ 3. L'égalité procédurale entre parties dans le procès pénal, le principe de loyauté dans l'administration de la preuve et le droit de ne pas procéder à sa propre incrimination	164
§ 4. Le droit d'interroger ou de faire interroger des témoins	165
ANTHEMIS	235

L'appréhension par la Cour de Strasbourg du droit de la personne et de la famille : respect des singularités nationales et commune garantie des droits de l'homme	167
<i>Geoffrey WILLEMS</i>	
Section 1. La personne	173
§ 1. L'avortement : <i>A., B. et C. c. Irlande</i>	173
§ 2. Le suicide assisté : <i>Haas c. Suisse</i> et <i>Gross c. Suisse</i>	175
§ 3. La liberté sexuelle : <i>Stübing c. Allemagne</i>	178
Section 2. Le couple	181
§ 1. Les statuts conjugaux : <i>Korosidou c. Grèce</i>	181
§ 2. Le mariage homosexuel : <i>Schalk et Kopf c. Autriche</i>	182
Section 3. Les enfants	185
§ 1. La procréation médicalement assistée : <i>S.H. et autres c. Autriche</i>	186
§ 2. La filiation paternelle : <i>Chavdarov c. Bulgarie</i> et <i>Ahrens c. Allemagne</i>	188
§ 3. La coparenté homosexuelle : <i>Gas et Dubois c. France</i> et <i>X. et autres c. Autriche</i>	192
Droit de la famille et droits de l'homme	205
<i>Anne-France SAUDOYEZ</i>	
Section 1. La personne et l'état des personnes	206
Section 2. Le couple	208
§ 1. Les discriminations entre les couples	208
§ 2. Les discriminations au sein du couple	211
Section 3. L'enfant	213
§ 1. La filiation de l'enfant	213
§ 2. L'adoption	221
§ 3. Les effets de la filiation	221
Conclusions	223
<i>Paul LEMMENS</i>	
A. Les droits de l'homme : des données à contenu évolutif, mais d'une réalité effectivement quotidienne	223
B. La Cour européenne et les juridictions nationales	224

C.	Quelques défis pour le système de protection des droits de l'homme	226
i.	La coordination entre les différents systèmes normatifs	226
ii.	La coopération et le dialogue entre les différentes juridictions compétentes	228
iii.	Le maintien des droits de l'homme comme valeurs fondamentales et le contrôle européen comme clé de voûte de la protection de ces droits	229